

Coordination Maghrébine
des Organisations des Droits Humains -CMODH-
-Secrétariat-

Communiqué

**LA CMODH CONDAMNE LES TUERIES ET LA REPRESSION DONT
SONT VICTIMES LES MANIFESTANTS DANS LA REGION
MAGHREBINE**

La CMODH est très préoccupé ces derniers temps par les violations graves des droits de l'homme dans la région maghrébine. Les milices du Colonel Kadhafi épaulées par des mercenaires étrangers continuent de perpétrer un véritable génocide contre le peuple libyen entraînant dans leur folie meurtrière des centaines de morts (plus de 2000 selon la presse internationale) et des milliers de blessés.

A la fin d la semaine dernière (samedi 26 février), cinq personnes sont tombées sur l'avenue Habib Bourguiba à Tunis sous les balles des forces de l'ordre qui ont usé de la force excessive contre les manifestants qui réclamaient la démission du Gouvernement.

A Alger, en violation flagrante du droit d'expression et de manifestation, une marche organisée par la Coordination Nationale pour le Changement a été interdite pour la troisième fois consécutive.

Les autorités mauritaniennes ont par ailleurs porté atteinte à la liberté de manifester garantie par le droit international en dispersant le 26 février un sit in pacifique observé par les jeunes à Nouakchott.

Plusieurs villes marocaines ont également vécu la même logique répressive orchestrée par les forces de l'ordre causant la mort suite à ses blessures d'un jeune à Sefrou, mardi 22 février 2011 et des centaines de blessés parmi les défenseurs des droits humains.

Extrêmement préoccupée par ces événements inquiétants,

- la CMODH condamne avec la plus grande fermeté le génocide dont est victime le peuple libyen
- dénonce fermement l'assassinat des cinq manifestants dans la capitale tunisienne
- s'indigne de l'assassinat du citoyen marocain par les forces de l'ordre à Sefrou et exige la poursuite des responsables de ce crime et l'ouverture d'une enquête sur les actes de violence et de vandalisme qui ont suivi les manifestations pacifiques
- demande que les commanditaires et les exécutants de ces crimes soient traduits dans les plus brefs délais devant la justice
- réitère sa revendication aux autorités de la région de respecter les libertés de manifestation, d'expression et tous les droits humains universellement reconnus. La CMODH réaffirme ses convictions de la nécessité de bâtir l'état de droit dans tous les états de la région.

Rabat le 28 Février 2011